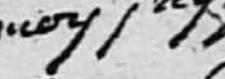


Dix ans, le 1^{er} octobre
du présent mois aujor de queux / 
Jaqes baptisé avec les ceremonies de l'Eglise, jques giraudin fils naturel collégitrix
giraudin de pierre giraudin et pietrairend pere le maire ovarian de cette
paroisse le du diez juillet un parain jques favonne de la paroisse d'Orléans
subsignié cela "cartine angélique colorant illétoire de cette paroisse aujor
de queux jay signé. Rassaille" ^{le} de joudre, que j'aurai
picerer au bât Jean Billiet
entendu que nul ne soit soixante huiacalé dixième jour du mois de mai
dans le corps d'un enfant mandoyé fils naturel collégitrix
colorant l'espous connue de cette paroisse decidi